

## Appel d'offres pour l'accompagnement du Pôle Fibres-Energivie dans la mise en œuvre du service d'accompagnement BIM DATA auprès des collectivités et des bailleurs sociaux

---

Cette consultation a pour objectif d'accompagner le Pôle Fibres-Energivie pour la mise en œuvre du service d'accompagnement auprès des collectivités locales et des bailleurs sociaux souhaitant mettre en place une base de gestion patrimoniale BIM.

### *1 Présentation du Pôle Fibres-Energivie.*

Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est issu de la fusion des Pôles Alsace Energivie et Fibres. Il est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et aux bâtiments durables. Son objectif est d'accélérer la mise au point et la commercialisation de produits et services innovants en facilitant et en accompagnant des projets collaboratifs de recherche et développement mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe près de 280 organismes adhérents, issus des mondes de l'industrie, de la recherche et de la formation. Il rassemble les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment : industrie des matériaux, de la chimie, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, industrie des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments, promotion immobilière.

La réunion de tous ces acteurs, couvrant de la ressource au marché, permet de faire jouer à plein l'effet de synergie au service de la performance des filières. Ainsi, le bâtiment durable est clairement identifié comme une locomotive pour le développement d'autres marchés.

Du fait de sa taille et de l'étendue de ses domaines de compétences, le Pôle Fibres-Energivie est un acteur de premier plan sur le marché du bâtiment durable aussi bien en France, qu'à l'international.

## 2 Contexte

Dans sa feuille de route, le Pôle Fibres-Energivie a inscrit le développement de l'utilisation de l'outil BIM par les acteurs de la filière bâtiment.

Le pôle a donc pour ambition de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique en mettant en place une plate-forme BIM qui a pour vocation d'accompagner la mutation numérique de tous les acteurs de la construction : architectes, bureaux d'études, entreprises, fournisseurs, exploitants, sociétés de services immobiliers, gestionnaires de patrimoines, ...

L'objectif est de développer et généraliser l'usage de la maquette numérique pour l'ensemble des aspects liés au bâtiment durable de la conception jusqu'à l'exploitation et le pilotage du bâtiment sur les deux marchés clés (rénovation et construction).

Le projet consiste à mettre en place un outil mutualisé à l'échelle régionale avec des logiciels disponibles en mode SaaS et des services d'assistance aux utilisateurs.

Cette plate-forme offrira de nombreuses perspectives d'applications tout au long de la chaîne de la valeur construction et gestion :

- Les grands gestionnaires de patrimoines, en particulier les collectivités locales
- Les acteurs de la conception et de la construction
- Les acteurs du numérique, les entreprises innovantes
- L'efficacité des opérations d'amélioration énergétique

### *3 Point d'avancement sur le projet*

Le projet, qui a démarré en juin 2015, a donné lieu à la réalisation de plusieurs actions dont la structuration de la plateforme (qui est en cours) et le suivi de groupes d'usages.

En parallèle du travail technique qui est actuellement mené, le pôle Fibres-Energivie a pour ambition de développer des offres de services en lien avec la plateforme BIM, notamment des offres de services à destination des collectivités et des bailleurs sociaux.

### *4 Contenu de la mission*

#### *Objet du marché*

Il s'agit d'assurer des prestations d'accompagnement, pour le compte du pôle Fibres-Energivie, auprès des collectivités et des bailleurs sociaux souhaitant engager une gestion patrimoniale BIM.

#### *Personne contractante*

Pôle Fibres-Energivie représenté par Jean-Luc Sadorge, Directeur Général

#### *Structuration de la mission*

La mission démarrera le mercredi 12 novembre 2015 pour une durée de 3 ans.

### *Mode de passation et forme du marché*

Il s'agit d'un marché à bons de commandes

### *Pilotage de la mission*

La mission se déroulera sous l'autorité du Directeur du pôle Fibres-Energivie et du chef de projet BIM.

## *5 Détail de la mission*

Le Prestataire doit être capable de maîtriser l'intégralité des missions dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de solutions informatiques de gestion patrimoniale BIM.

Le prestataire devra assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du cycle de gestion projet informatique à savoir :

- Définition des besoins
- Production de spécifications
- Conseil en organisation
- Rédaction de cahier des charges et de documents de consultations adaptés le cas échéant aux procédures d'appel d'offre public
- Assister et sécuriser les choix
- Assistance opérationnelle à la mise en œuvre de projets informatique

Le prestataire pourra être amené à accompagner le pôle Fibres-Energivie dans ses démarches commerciales.

Le prestataire participera par ailleurs à des démarches de capitalisation suite aux différents projets dans la perspective de définir des services mutualisés d'accompagnement des gestionnaires de patrimoine public.

Le Prestataire devra justifier de nombreuses références dans l'accompagnement de maîtres d'ouvrage publics ou privés (collectivités, bailleurs sociaux, ...) sur le sujet de la numérisation et de la gestion patrimoniale

Le Prestataire devra également avoir des compétences sur des projets d'informatisations en lien avec la gestion patrimoniale.

Dans la perspective d'accélérer l'usage du BIM par les acteurs de la maîtrise d'œuvre partenaires des collectivités, le prestataire devra également être familier avec les métiers de la construction.

Par ailleurs, le Prestataire ne devra avoir aucun lien contractuel ou capitalistique avec des éditeurs de solution ou des intégrateurs.

## *6 Modalités et procédures de la consultation*

Le Pôle de compétitivité FIBRES-ENERGIVIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Vosges le 20 juillet 2005, publiée au Journal Officiel du 13 Août 2005, enregistrée sous le numéro W881001204, dont le siège social est fixé Campus Fibres - 27 rue Philippe Seguin – 88 000 EPINAL,

Le Pôle exerce une mission d'intérêt général et son budget de fonctionnement est en majorité alimenté par des fonds publics (Europe, Etat, Collectivités locales). A ce titre le Pôle est tenu d'appliquer le Code des Marchés Publics sans y être formellement soumis. La présente consultation reprend de principe de la procédure adaptée, telle que définie par l'article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3 du CMP.

*Article 28 Modifié par Décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 - art. 3*

*I. - Lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée définis à l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la*

*localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.*

*Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. [...]*

Le pouvoir adjudicateur est le Président de l'association Fibres-Energivie, représenté par délégation par le Directeur Général du Pôle Fibres-Energivie, Monsieur Jean-Luc Sadorge.

Le candidat devra fournir une proposition commerciale répondant à l'ensemble des exigences du présent cahier des charges et respectant le plan suivant :

- I. Motivation à répondre à la mission
- II. Compétences, capacités et références en corrélation avec la problématique et les objectifs de la mission. Le dossier devra comporter des références récentes et des contacts clients.
- III. Cadre d'intervention et livrables complétés
- IV. Rapport méthodologique explicitant la mission.
- V. Prix, modalités de règlement pour la mission (NB : conforme au CCAG Services)
- VI. Annexes, dont l'attestation fiscale de justification de la régularité de la situation fiscale du candidat (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et l'attestation de versement des cotisations à l'Urssaf.

## 7 *Mode de transmission :*

Les éléments devront être remis par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe.jacglin@fibres-energivie.eu et dans les délais suivants :

Ouverture de la consultation : 15 octobre 2015.

Date limite de remise des offres : 30 octobre 2015 à 12h00 (heure légale France métropolitaine).

Examen des offres et négociation : du 02 novembre au 04 novembre 2015.

Date limite transmission de l'offre finale suite à négociation: 05 novembre 2015 à 12h00.

Attribution du marché : 10 novembre 2015

Début de mission souhaitée : 12 novembre 2015

Modalités de la publicité : contact direct avec des candidats potentiels et mise en ligne du présent document dans la rubrique « Actualités » du site web [www.fibres-energivie.com](http://www.fibres-energivie.com) pendant la durée de la consultation.

Le critère de sélection des offres portera sur les points suivants :

- Offre complète et conforme au cahier des charges.

Les critères de classement des offres porteront sur les points suivants :

- La pertinence des propositions formulées
- L'expérience du prestataire dans le domaine recherché
- Le prix